

Réduction de la tourbe pour les plantons de légumes

À partir de 2025, la teneur en tourbe des jeunes plants de légumes et d'herbes aromatiques cultivés en mottes pressées sera limitée à 60% dans l'agriculture biologique. La tourbe a certes d'excellentes propriétés en tant que composant de substrat, l'extraction et l'assèchement des tourbières sont très nocifs pour l'environnement. Le secteur des légumes et des herbes aromatiques s'active et réduit volontairement la teneur en tourbe.



La production de mottes pressées, comme ici pour des plantons de salades, utilise toujours énormément de tourbe. Photo: ZHAW, Alex Mathis

La tourbe est un matériau naturel très polyvalent qui est exploité depuis des siècles, principalement comme combustible. Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que la tourbe a pris une grande importance en tant que substrat. Selon les estimations actuelles, la consommation annuelle de tourbe pour l'importation et la production de jeunes plants de légumes et d'herbes aromatiques suisses s'élève à 80 000 mètres cubes.

Pas d'extraction de la tourbe en Suisse

Depuis 1987, l'exploitation de la tourbe est interdite en Suisse. En 2012, le Conseil fédéral a en outre adopté un concept d'abandon progressif de l'extraction de la tourbe, qui devait être suivi, à

partir de 2017, de déclarations d'intention d'abandonner l'extraction de la tourbe dans différents secteurs. L'année dernière, des représentants des cultures maraîchères et des herbes aromatiques ont suivi le mouvement.

Réduction de la part de tourbe dans les cultures maraîchères

Pour l'utilisation de la tourbe, il y a depuis 2013 une limite supérieure de 70 pour cent maximum de tourbe dans le substrat pour les cultures Bourgeon, alors qu'il n'y a jusqu'à présent aucune limitation pour les cultures conventionnelles. À partir de 2025, BioSuisse abaissera encore cette limite supérieure et imposera une teneur maximale en tourbe de 60 pour cent pour les jeunes plantes cultivées en mottes pressées ou speedys.

De même, les teneurs maximales en tourbe seront abaissées pour les plantes en pot ainsi que pour les cultures de balcons, de massifs et de plantes vivaces (voir tableau ci-dessous). Le protocole d'accord signé en 2022 prévoit désormais une réduction de la teneur en tourbe pareillement pour le maraîchage conventionnel. À partir de 2025, la teneur en tourbe des substrats pour jeunes plantes sera limitée à 70 pour cent, puis à 40 pour cent en 2028.

	Teneur maximale en tourbe actuelle	Teneur maximale en tourbe à partir de 2025
Substrats pour la production de plants (y c. mottes pressées, speedys)	70 %	60 %
Substrats pour plantes à massifs et plantes vivaces	30 %	0 %
Substrats pour plantes en pot (y. c. plantes aromatiques)	50 %	30 %

Changements dans la réglementation de BioSuisse concernant l'utilisation de la tourbe, Source: BioSuisse

Projet de réduction de la tourbe dans la production des jeunes plants de légumes et d'herbes aromatiques

Avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), un projet de réduction de la tourbe dans les cultures maraîchères et d'herbes aromatiques est financé depuis 2022. Outre le FiBL, la ZHAW et Agroscope ainsi que différents fabricants de substrats et producteurs de jeunes plantes sont impliqués.

Jusqu'en 2026, il s'agit de tester des mélanges de substrats de différents fabricants et notamment l'utilisation de compost, et d'étudier les adaptations possibles de la production, du semis à la récolte, afin de réduire autant que possible la teneur en tourbe.

Premiers résultats

Les premiers résultats indiquent que les substrats disponibles dans le commerce ont des qualités très différentes en ce qui concerne leur capacité à réprimer les maladies. De plus, selon les agents pathogènes, cela peut être lié d'une part à la qualité du compost, mais aussi au type de fertilisation.

Les premiers essais pratiques en culture biologique en 2023, au cours desquels des jeunes plants ont été produits et plantés avec 50 pour cent ou 70 pour cent de tourbe, n'ont pas montré de différences visibles au niveau du rendement. Certes, les jeunes plants étaient parfois un peu plus petits au moment de la plantation, mais ils se sont rapidement développés et ont pu rattraper le retard sans problème. Les essais pratiques se poursuivront en 2024. En

maraîchage biologique, deux mélanges contenant 40 pour cent de tourbe seront testés à plus grande échelle dans des pots de terreau pressé pour les salades et les fenouils, et en maraîchage conventionnel un essai avec du substrat avec 50 pour cent de tourbe est prévu.

En outre, des essais avec des fibres de chanvre compostées provenant du canton de Vaud seront réalisés sur une petite exploitation afin de voir dans quelle mesure la quantité de tourbe peut être réduite même dans de petits systèmes locaux (projet BioVaud).

Patricia Schwitter, FiBL

Pour en savoir plus

[!\[\]\(cbe80b694ebd74fcfe136a095b608235_img.jpg\) Projet \(FiBL Projets; en allemand\)](#)

[Réduction de l'usage de tourbe dans les cultures horticoles \(Rubrique cultures\)](#)

[!\[\]\(cbe2492b119e39e02a1dab2af4a4b296_img.jpg\) Déclaration d'intention \(site de l'OFEV\)](#)

Interlocutrice



FiBL

Patricia Schwitter
Technique de production maraichère
FiBL
Ackerstrasse 113
5070 Frick

☎ 062 865 17 42

@ E-Mail

🔗 www.fibl.org

Dernière mise à jour de cette page: 22.02.2024

Cela pourrait aussi vous intéresser



Brocoli: prévenir la pourriture de la tête



Les stimulateurs des défenses naturelles servent à induire une résistance accrue



Keyline-Design au Naturgut Katzhof



Recherche de la cause de la pourriture de stockage des betteraves rouges bio
